

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant

-----



## Délibération n° 09-04 du 15 septembre 2022

### ÉVOLUTION DU SITE INTERNET DU DÉPARTEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEURS AIDANTS – PARTENARIAT OGÉNIE ET MA BOUSSOLE AIDANTS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 245-7 relatif au statut de l'aidant familial,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et portant diverses mesures de soutien et valorisation des aidants,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-X-35 du 3 octobre 2019 portant adoption du quatrième schéma départemental autonomie et inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°9-04 du 25 novembre 2021 allouant notamment une subvention de fonctionnement à Ma Boussole Aidants,

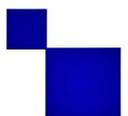
Vu la convention entre Ma Boussole Aidants et le Département en date du 14 décembre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- VERSE 5 000 euros à la société Ma Boussole Aidants au titre des frais d'hébergement du site « Aidant.es Seine Saint Denis » ;

- APPROUVE la convention de partenariat avec le Groupe SOS pour le projet Ogénie, dont projet ci-annexé ;



- APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat et le contrat de licence avec Ma Boussole Aidants, dont projets ci-annexés ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention et lesdits avenant et contrat de licence au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*